

CEU / Promotion de l'eau potable et de l'hygiène pour Oulampane (Sénégal) - FASE 4

Deuxième avis de l'AGUASAN (max. 1 page)

Recommandation (conclusion de l'évaluation)

Il est recommandé de soutenir le projet qui, par ses caractéristiques, représente une particularité dans le contexte dans lequel il s'inscrit. Les choix techniques effectués constituent un défi mais aussi une grande opportunité à bien des égards.

La grande expérience de l'organisation suisse, ainsi que celle du partenaire local, offrent la garantie d'une gestion précise et professionnelle du projet.

1. Pertinence (utilité) du projet

Le projet vise à améliorer les conditions d'accès à l'eau et, indirectement, les conditions d'hygiène dans un contexte rural en situation de stress hydrique. La pertinence du projet est donc assurée. La demande de financement est destinée à soutenir le développement de la quatrième phase d'extension du réseau d'eau. Le projet a débuté en 2015 avec le forage du puits et la mise en place de la première partie du réseau de distribution. Depuis, environ 3500 personnes en ont bénéficié. Une étude d'impact commandée par l'ONG en 2019 a indiqué une amélioration significative de l'accessibilité à l'eau, et un impact significatif sur sa qualité associé à une réduction significative des cas de diarrhée (de 61% pour l'ensemble de la population de référence et de 77% pour les enfants de moins de 5 ans).

2. Les objectifs (et les indicateurs) sont : spécifiques, mesurables, appropriés, pertinents avec des échéances fixes

L'objectif fixé est clair et réaliste. Les indicateurs, bien que partiellement indiqués, sont clairs et mesurables.

L'expérience des phases précédentes montre que ce qui est proposé est raisonnablement réalisable.

3. Méthodes proposées (mise en œuvre)

Le choix d'offrir un système de distribution étendu (plus de 20 km de conduites d'eau pour 5 villages déjà desservis et 4 autres prévus pour la prochaine phase d'extension, pour un total de plus de 5000 personnes) dépendant d'une seule source d'eau (un puits à 150 m. de profondeur) n'est pas courant dans ce type de contexte. Cela comporte des avantages et des inconvénients.

Le principal avantage est la réduction des coûts d'exploitation par habitant, favorisée par l'alimentation en électricité par des panneaux photovoltaïques. Cet aspect est, de l'avis de l'auteur, décisif car une cause fréquente d'interruption dans le fonctionnement des systèmes qui dépendent des eaux souterraines profondes est le coût élevé de l'exploitation des installations.

L'aspect cependant potentiellement le plus critique du projet consiste dans la dépendance d'un grand nombre de personnes à l'égard d'une seule source d'eau. Cet aspect a été évalué au fil des ans par l'ONG qui dispose de consultants sur place. Le risque semble donc être évalué et géré. De l'avis du rédacteur, l'équilibre reste favorable, même si la nécessité d'évaluer et de gérer constamment ce risque demeure.

4. Les résultats attendus et leur durabilité probable

Ce qui est attendu est réalisable. En témoignent les résultats atteints à ce jour, qui ont été obtenus grâce à des facteurs externes favorables (le puits est en mesure de fournir régulièrement les quantités d'eau nécessaires, sans problème particulier) et à une gestion attentive et experte. La présence d'un partenaire local expérimenté est décisive. La durabilité est justement favorisée par la décision de centraliser la production d'eau.

5. Les risques et leur atténuation

Différents risques sont évalués, dont le plus important est l'infiltration de sel. Contre ce problème, il n'y a cependant pas beaucoup de mesures qui peuvent être prises. En ce qui concerne le risque de problèmes à la source (par exemple, défaillance d'un puits affectant une large population), la présence d'une équipe de soutien expérimentée sur place devrait offrir des garanties suffisantes. Il convient de noter que, conformément aux récentes réglementations nationales, le système d'approvisionnement en eau doit être géré dans un proche avenir par un organisme privé. Le comité local n'aura qu'un rôle de surveillance. L'impact de ce changement de réglementation sur le projet n'est pas clair. Ce changement pourrait toutefois offrir des opportunités en raison de l'efficacité de la centralisation décrite ci-dessus.

6. Relations entre coûts et bénéfices

Le coût d'investissement par habitant reste important, mais non déterminant puisqu'il correspond à une partie des coûts. Il serait plus intéressant de considérer le coût de fonctionnement par habitant. Celui-ci est certes très favorable du fait de la centralisation de la structure (une source, certes complexe et potentiellement coûteuse à gérer, mais pour de nombreux bénéficiaires) et du choix pertinent d'alimenter le système par la seule énergie solaire.

Aucune donnée n'est fournie pour les évaluations quantitatives, mais le rédacteur estime que l'efficacité économique est raisonnablement assurée et élevée.

7. Commentaires

La centralisation de la production expose le projet à un risque majeur (point de défaillance unique). Cette caractéristique représente un risque, mais aussi un avantage important. Le promoteur du projet doit être conscient de ces risques et encourager la présence de personnel qualifié pour soutenir la gestion du projet. Le changement de réglementation dans le pays peut représenter une opportunité. Cependant, la complexité du travail doit toutefois être prise en compte et il s'agira d'assurer, au moins dans le comité de suivi, la présence de représentants du partenaire local.

Date, auteur du deuxième avis et coordonnées

29 décembre 2023, Giacomo Ghielmi, Lugano. E-mail: ghielmi.giacomo@gmail.com